



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Toute réservation** doit être accompagnée d'un montant d'arrhes équivalent à 30% du séjour, ou une nuitée minimum (règlement par chèque ou carte bancaire).  
Somme déductible du montant facturé à la fin du séjour convenu.

**1. Les arrivées:**

Peuvent se faire à partir de 15h00. Au delà de 18h00 toute réservation non garantie (arrhes ou carte bancaire) ne sera plus assurée.

**2. Les bagages:**

Pourront être déposés à toute heure.

**3. Une arrivée tardive:**

Pour toute arrivée située entre 19h00 et 22h00, le client doit contacter l'hôtel au plus tard le jour de son arrivée et ce avant 19h00. Cette arrivée tardive ne sera acceptée que si cette réservation a donné lieu à un versement d'arrhes ou a été assortie d'une garantie par carte bancaire.

**4. Les départs:**

La location des chambres prend fin à 11 heures maximum. Une journée supplémentaire sera facturée au-delà de cette heure.

**Conditions d'annulation appliquées par l'Hôtel:**

1. Annulation annoncée moins de trois jours avant l'arrivée Conservation des arrhes par l'Hôtel Porte de Camargue ou retenue de l'équivalent d'une nuit sur la carte bancaire. Pour la périodes des Férias ou Rencontres Internationales de la Photographie l'annulation doit être notifiée plus de 7 jours avant l'arrivée (impérativement par email ou fax) dans la négative la totalité des nuits réservées sera facturé à titre de dédommagement.

2. Séjour écourté: pour toute interruption de séjour avant la date de départ initialement prévue, la totalité des nuits réservées sera facturé à titre de dédommagement.

**Chambres non Fumeurs:**

En application du Décret n°2006-1386 du 15/11/2006 fixant les conditions de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif tout client n'ayant pas respecté cette disposition sera immédiatement facturé de l'équivalent de la valeur d'une nuit au titre de dégradation et de dédommagement. Lorsque l'infraction sera constatée après le départ du client, l'hôtelier se réserve le droit de retenir la dite somme sur la carte bancaire du client fautif au titre de dégradation et de dédommagement. Une facture sera alors établie et pourra être transmise au client sur simple demande de sa part.

**Par mesure de sécurité** et au regard des assurances les chambres ne peuvent pas contenir plus de locataires que leur destination d'origine (double ou Twin: max 2 personnes - triple max: 3 personnes - quadruple: max 4 personnes) Ce non respect conduira à l'annulation de la réservation. Exception sera faite pour les enfants de moins de 2 ans autorisés à séjourner à titre gracieux pour l'utilisation des lits bébés.

En revanche l'utilisation ou la mise à disposition du lit de bébé doit être impérativement soumis à un accord préalable de l'hôtel.